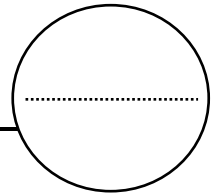




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

Procès-verbal de la séance de consultation publique du Conseil municipal tenue mardi le 5 décembre 2017 à compter de 19h30 à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville au 505 rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
M. Luc Guérin, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Roy Catto, conseiller n° 4;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Sont également présent dans l'assistance :

M. Vladimir Massiagni
M. Sylvie Pankiewiez

2017-12-XXX

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION

À 19h30, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2017-12-XXX

2 - CONSTAT DE LA RÉGULARITÉ DE LA TENUE DE LA SÉANCE

Le maire étant présent et l'avis public requis a été envoyé dans le journal municipal ainsi que sur les panneaux de la municipalité le 20 novembre 2017 donc la séance est conforme.

2017-12-XXX

3 – LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la consultation publique
2. Constat de la régularité de la tenue de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. But de la consultation
5. Rappel de la procédure d'adoption du règlement
6. Présentation des projets de règlements
7. Questions du public
8. Fermeture de la consultation publique

2017-12-XXX

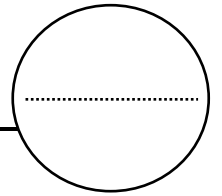
4 – BUT DE LA CONSULTATION

Le maire cède la parole à la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Mme Latendresse, directrice générale et secrétaire-trésorière, explique que le but de la consultation publique est de présenter les projets de règlements et entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-12-XXX

5 – RAPPEL DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Mme Latendresse résume la procédure d'adoption.

1. Avis de motion : 14 novembre 2017
2. Adoption des projets de règlements : 14 novembre 2017
3. Consultation publique : 5 décembre 2017 à 19h30
4. À la suite de la consultation publique, le conseil étudie les recommandations du public et celles des autres instances et des modifications peuvent être apportés
5. Adoption des règlements : 5 décembre 2017
6. Conseil des maires de la MRC (certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé) : 19 janvier 2018
7. Entrée en vigueur : 20 janvier 2018

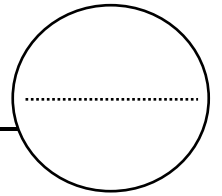
2017-12-XXX

6 – PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

1. L'objet du projet de règlement 292-1 :
 - Met à jour les données géographiques et démographiques;
 - Précise qu'une partie du territoire annexé fait partie d'une « réserve résidentielle » qui ne pourra pas être développée avant l'an 2029 et précises ses objectifs et les fonctions autorisées;
 - Intègre l'affectation « rurale résidentielle » et précise ses objectifs et les fonctions autorisées;
 - Ajoute des dispositions concernant les milieux fauniques et les territoires d'intérêt écologiques;
 - Modifie pour tenir compte de l'annexion les plans annexes intitulés « Carte des affectations », « Carte de l'occupation du sol – Occupation générale », « Carte de l'occupation du sol – Occupation résidentielle », « Potentiels et contraintes », « Réseau de camionnage » et « Terrains vacants ».
2. L'objet du projet de règlement 293-3 est de modifier le règlement de zonage pour :
 - Intégrer des dispositions concernant les coupes forestières dans les aires de confinement des cerfs de Virginie.
 - Créer de nouvelles zones avec des normes de spécifications pour le territoire nouvellement annexé;
 - Ajuster les plans annexes intitulés « Zonage des productions agricoles » et « Lots en culture de 2 ha et plus dans les zones agroforestières » pour tenir compte de l'annexion.
3. L'objet du projet de règlement 294-2 est de modifier le règlement de lotissement pour :
 - Exclure certaines zones de l'interdiction de lotissement de rues en zone agricole;
 - Interdire les lotissements de rues et les lotissements visant à créer de nouveaux emplacements résidentiels dans la zone AF-3;



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



4. Ces projets de règlement ne contiennent pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Les projets de règlement 292-1, 293-3 et 294-2 peuvent être consultés au bureau municipal, au 505, rue Frontière, durant les heures normales de bureau, soit les lundi et mercredi, de 9h00 à midi et de 13h00 à 16h00.

Mme Latendresse mentionne que plusieurs copies du règlement sont disponibles pour le public.

2017-12-XXX

7 – PÉRIODE DE QUESTION RÉSERVÉE AU PUBLIC

M. Massiagni et Mme Pankiewiez sont dans l'assistance posent des questions concernant les procédures administratives de l'annexion d'une partie du territoire du Canton de Hemmingford au territoire du Village de Hemmingford.

2017-12-XXX

8 - LEVÉE DE LA SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Le maire, Drew Somerville, déclare la consultation publique terminée à 19h45.

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.